

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Madame le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné, **Mme Marie-Élise PILLET**

Association : Familles Rurales Saint-Julien-des-Landes

Domiciliée à **Saint-Julien-des-Landes**

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de **2ème catégorie, à salle Ernest RENAUD, 11 rue de l'Industrie à Saint-Julien-des-Landes,**

Le samedi 24 octobre 2026 de 14h à 22h.

Pour le motif : **Organisation d'une soirée Halloween,**

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 12/10/2026

Signature



ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussignée, **Nadia REMAUD, Maire de Saint de Saint Julien des Landes**

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique –

L'association **Familles Rurales Saint-Julien-des-Landes** représentée par **Mme Marie-Élise PILLET** est autorisée à ouvrir un débit temporaire de boissons de **2ème catégorie, à la salle Ernest RENAUD, 11 rue de l'Industrie à Saint-Julien-des-Landes,**

Le samedi 24 octobre 2026 de 14h à 22h.

Pour le motif : **Organisation d'une soirée Halloween,**

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Saint Julien des Landes, Le 12/10/2026

Le Maire,

Nadia REMAUD

